



Ministère de la Justice
et des droits de l'homme



« Le service public de la justice
au service du citoyen »

**COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN**

Le Procureur de la République observe avec regret, qu'en dépit de ses mises en garde face aux dérives constatées sur les réseaux sociaux, certaines personnes continuent de se rendre coupables de faits, propos ou commentaires sur lesdits réseaux sociaux, constitutifs d'infractions à la loi pénale.

Ainsi, le Parquet se trouve régulièrement saisi de diverses plaintes émanant de différentes victimes pour des cas de propos ou commentaires outrageants, à caractère xénophobe ou ethnique, de menaces de mort ou de violence, d'incitation à la haine et de diffusion de fausses informations par le biais d'un système d'information.

Les derniers exemples en date concernent les nommés Tokpa Flan Japhet, 43 ans, Infirmier diplômé d'état, auteur, le 05 juillet 2025, d'un commentaire extrêmement outrageant sur les réseaux sociaux à l'endroit d'une Institution de la République, et Diakitè Moussa, qui, brandissant une machette à travers une vidéo, a proféré des menaces de mort contre les partisans d'un groupe politique.

Interpellé, Tokpa Flan Japhet a été jugé et condamné, le 18 juillet 2025, à trente-six (36) mois d'emprisonnement ferme et à cinq (5) millions d'amende, en dépit de sa demande de pardon. Quant au nommé Diakitè Moussa, il a été interpellé et sera déféré demain mardi 22 juillet 2025 au Parquet.

C'est le lieu pour le Procureur de la République d'indiquer que ni le repentir, du reste toujours tardif, ni la demande de pardon n'ont un effet sur la réalité des infractions, et ne sauraient, en conséquence, soustraire leurs auteurs de la rigueur de la loi.

Le Procureur de la République met encore une fois en garde tous les auteurs de dérives langagières sur les réseaux sociaux et tient à rappeler que ses services compétents sont déterminés à les poursuivre, qu'ils soient en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur du pays. Ces personnes répondront de leurs actes devant la justice.

Le Procureur de la République appelle les uns et les autres à plus de responsabilité sur les réseaux sociaux.

Fait à Abidjan, le 21 juillet 2025

Le Procureur de la République